



TENDANCES REGIONALES : VERS UN ACCROISSEMENT DES ZONES DE LUTTE

En 2021, les surfaces prospectées ont progressé de plus de 20% par rapport à l'année précédente. FREDON a organisé et prospecté avec les viticulteurs plus de 26 800 ha dans les départements/foyers de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie.

Les conditions climatiques du millésime ont entraîné une forte expression des symptômes de jaunisses cette année encore, ce qui a nécessité d'effectuer plus de 11 000 prélèvements pour analyses = 53% des ceps symptomatiques sont flavescents.

Cette année, 26 communes ont été nouvellement détectées contaminées FD, sur l'ensemble de la région.

Les 3 types de surveillance :

- La prospection fine (exhaustive), à laquelle les viticulteurs sont appelés à participer. Elle permet de supprimer le réservoir de maladie. Les viticulteurs sont venus en appui des équipes Fredon sur la 50% de la surface prospectée cette année.

- La prospection en bord de parcelle, réalisée par les inspecteurs Fredon dans la zone délimitée. Elle permet notamment de détecter les nouveaux foyers.

- La prospection des environnements de pépinières et vignes mères de toute la région. Cette prospection vient compléter les contrôles de FranceAgrimer sur la production de matériel de multiplication végétal.

BILAN 2021

Flavescence dorée

Chiffres clés :

| | |
|------------------------------------|-----------|
| Surface prospectée | 26 800 ha |
| Nombre de ceps symptomatiques | 85 455 |
| Dont Nombre de ceps contaminés FD | 45 526 |
| Nombre de parcelles contaminées FD | 3 000 |
| Surfaces contaminées FD | 1 590 Ha |

Rappel :

L'arrachage des ceps contaminés doit être effectué **avant le 31 mars 2022**, c'est-à-dire avant le redémarrage de la végétation et l'éclosion des larves de la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*).

Cet arrachage doit être correctement réalisé. Couper ou casser les ceps au niveau du sol n'est pas suffisant car un certain nombre de porte-greffes vont émettre des rejets. Le porte-greffe étant porteur sain de la maladie, il n'exprimera pas les symptômes mais restera contaminant pour les ceps voisins.



Bilan département de L'Ain

En 2021, la surveillance s'est déroulée du 1er septembre au 25 octobre 2021.

218 hectares ont été prospectés (93% de la surface prévue).

1535 ceps symptomatiques ont été observés. 380 parcelles (1098 ceps) ont été analysées pour déterminer le type de jaunisse. **47 parcelles et 287 ceps** sont contaminés par la Flavescence dorée.

Aucune parcelle ne dépasse les 20% de contamination.

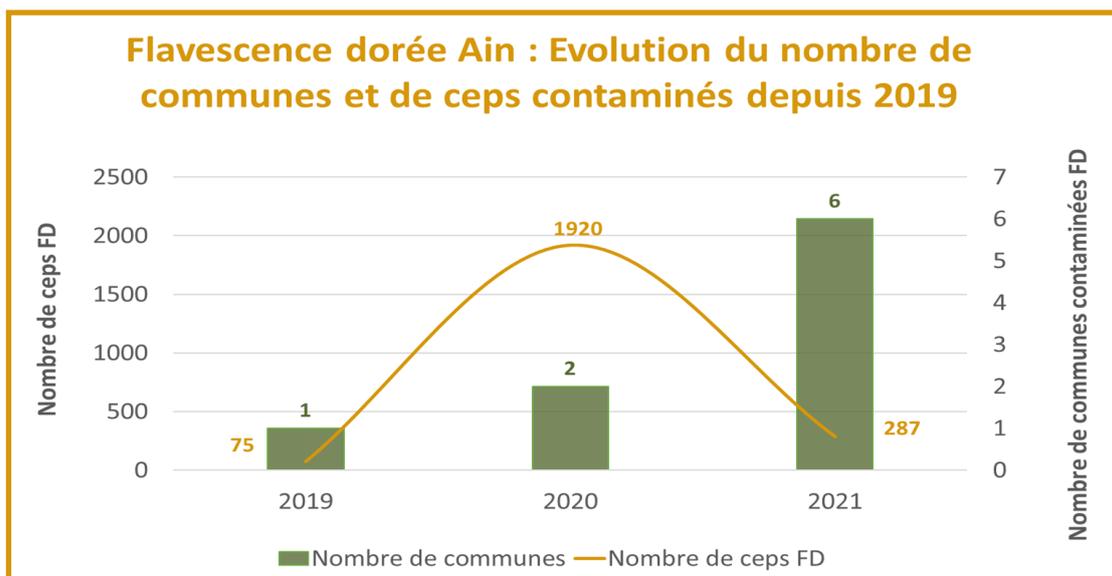
Nouvelles communes contaminées

Cette année, le nombre de communes contaminées augmente très fortement. Il était de 2 en 2020 et passe à 6 en 2021. Les 4 nouvelles communes sont Mérignat, Poncin, Saint Jean le Vieux et Cerdon.

Evolution de 2020-2021

En 2020, 1920 ceps contaminés par la flavescence dorée avaient été découverts. Ce chiffre passe à 287 en 2021, soit une diminution de 87%. Ceci s'explique par le fait qu'en 2020, 2 parcelles dépassaient les 20% (soit + de 1200 ceps contaminées), ces deux parcelles ont été arrachées.

Les contaminations de Flavescence dorée se répartissent de la façon suivante : Boyeux-Saint-Jérôme (30 parcelles, 181 ceps), Jujurieux (7 parcelles, 82 ceps) Poncin (6 parcelles, 16 ceps) Saint-Jean-le-Vieux (2 parcelles, 3 ceps), Cerdon (1 parcelle, 4 ceps), Mérignat (1 parcelle, 1 cep).



FREDON AURA - Siege social
02, allée du Lazio
69800 SAINT-PIREST

Délégation Auvergne
83, avenue de l'Europe
63370 LEMPDES



tel : 04 37 43 40 70
fax : 04 37 43 40 75

tel : 04 73 42 14 63
fax : 04 73 42 14 61



contact@fredon-aura.fr
www.fredon.fr/aura